

Julien D. Payne, *Spousal Property Rights under the Ontario Family Law Act*, Toronto & Vancouver, Butterworths, 1987, 248 pages, ISBN 0-409-80936-5

Henri Kelada, *Notions et techniques de preuves civiles*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1986, 410 pages, ISBN 2-89127-054-1

Ernest Caparros, s.r.c. et Denis Langlois

Volume 19, numéro 2, juin 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059153ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059153ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Caparros, E. & Langlois, D. (1988). Compte rendu de [Julien D. Payne, *Spousal Property Rights under the Ontario Family Law Act*, Toronto & Vancouver, Butterworths, 1987, 248 pages, ISBN 0-409-80936-5 / Henri Kelada, *Notions et techniques de preuves civiles*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1986, 410 pages, ISBN 2-89127-054-1]. *Revue générale de droit*, 19(2), 511–512. <https://doi.org/10.7202/1059153ar>

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Julien D. PAYNE, *Spousal Property Rights under the Ontario Family Law Act*, Toronto & Vancouver, Butterworths, 1987, 248 pages, ISBN 0-409-80936-5.

Le professeur Payne n'a pas besoin de présentation. L'ouvrage conçu comme « a companion volume to the looseleaf service, *Payne's Divorce and Family Law Digest* (Toronto, De Boo, 1986-) » (p. VI), est structuré dans le même style que le *Digest*.

La tranche la plus importante du volume (pp. 1 à 134) demeure le commentaire systématique des dispositions de la nouvelle loi ontarienne (*Family Law Act*, 1986), touchant la situation économique des conjoints, soit la Partie I, *Family Property*, II, *Matrimonial Home* et IV, *Domestic Contracts*. L'auteur ajoute, une contribution de M^e Glenn Kealey, deux modèles de contrat : *Interim Separation Agreement* et *Permanent Separation Agreement* (pp. 136-160). L'ouvrage est complété par six appendices (pp. 161-244); le premier reproduit le texte intégral de la *Family Law Act*, les deux suivants comportent des extraits des lois fédérales sur la faillite et les pensions; les derniers reproduisent les *Rules of Civil Procedure* et des formulaires statutaires se rattachant aux dispositions de la *Family Law Act*. Il est complété par une bibliographie sélective, mais assez complète (pp. 245-248).

L'auteur a établi une table des matières assez détaillée qui constitue en même temps un index analytique du contenu de ses commentaires. La numérotation des paragraphes et sous-paragraphes permet par ailleurs de se retrouver assez aisément au niveau des renvois que l'auteur fait d'une section à l'autre. L'auteur présente généralement les articles de la loi qu'il commente dans l'ordre même de la loi mais il a eu l'idée heureuse de regrouper au besoin des dispositions de la loi qui concer-

nent la question étudiée. Ainsi, lorsqu'un article de la loi renvoie à d'autres dispositions, celles-ci sont présentées en même temps que l'article principal.

Les commentaires de l'auteur aux différentes questions sont denses et pertinents et il fait un grand effort pour nous fournir la jurisprudence la plus pertinente et la plus récente. Par ailleurs, il compare régulièrement la nouvelle loi avec l'ancienne, soulignant les différences et les nuances apportées par la nouvelle loi.

Formellement, l'auteur présente ses commentaires dans le même style que son *Digest*, incluant dans le texte les abondantes références à la jurisprudence et celles, moins fréquentes, à la doctrine. Cette façon de procéder se comprend fort bien dans un *Digest* à feuilles mobiles où chaque tranche (section, sous-section, paragraphe) doit se suffire à elle-même. Toutefois, dans un ouvrage comme le présent, il aurait pu se faire autrement, notamment, en établissant les références par voie de notes infrapaginales. La lecture des commentaires aurait été ainsi facilitée car les références intégrées dans le texte finissent par rendre difficile pour le lecteur la suite logique de l'argumentation.

Ce petit inconvénient mis à part, l'ouvrage du professeur Payne deviendra, sans l'ombre d'un doute, de consultation requise pour toute personne désirant connaître la nouvelle loi ontarienne que d'aucun a qualifié comme « mauvaise copie » de la société d'acquéts du *Code civil du Québec*. Pour le lecteur québécois, les problèmes soulevés en Ontario pourront servir de catalyseur pour un meilleur approfondissement de notre droit.

Ernest CAPARROS, s.r.c.
Professeur à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

Henri KELADA, *Notions et techniques de preuves civiles*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1986, 410 pages, ISBN 2-89127-054-1.

La communauté juridique peut se réjouir de la recrudescence de volumes en matière de droit judiciaire et de droit de la preuve. L'ouvrage de M^c Kelada ne fait qu'enrichir nos bibliothèques d'informations alliant la théorie et la pratique dans le cadre d'une synthèse vivante dans un format des plus pédagogiques.

Le présent volume est divisé en neuf chapitres. Tout d'abord, l'auteur fait un tour d'horizon de la nature du droit de la preuve, explorant ainsi les sources historiques et constitutionnelles de ce domaine au Québec.

Dans un deuxième chapitre intitulé « Les faits en tant qu'objet de la preuve », l'auteur traite plus particulièrement de la pertinence des faits. Également, il aborde la notion de loi étrangère en tant que fait ainsi que la façon de la mettre en preuve devant nos tribunaux.

Dans les chapitres qui suivent, l'auteur élabore de façon plus approfondie sur les divers procédés de preuve. À ce titre, il traite de la preuve par écrit dans son deuxième chapitre. On y aborde notamment les écrits authentiques ainsi que les écritures privées.

Le troisième chapitre est consacré à la preuve testimoniale. La question de son admissibilité en est traitée ainsi que les difficultés inhérentes qu'occasionne ce moyen de preuve. Il va sans dire que la preuve par ouï-dire fait l'objet d'une analyse détaillée. On y traite de la règle de l'exclusion et de son fondement sous-jacent et des diverses règles d'exception à la prohibition de l'admissibilité de la preuve par ouï-dire.

Le témoin à l'audience fait l'objet du quatrième chapitre. Il est question notamment de l'avocat et du respect du code de déontologie ainsi que des diverses étapes relatives à la stratégie de l'enquête. Qu'il s'agisse de l'assignation des témoins, de leur préparation ou de leur interrogatoire, le présent ouvrage fait un survol bien étoffé de toutes ces notions avec jurisprudence et doctrine à l'appui et traite également de

l'interrogatoire de témoins experts et du contre-interrogatoire de ces derniers.

Le chapitre cinq traite des présomptions de faits et des présomptions légales. Par ailleurs, le chapitre six explore la notion d'aveu, étudiant ainsi son objet, sa nature, ses éléments ainsi que les diverses espèces d'aveux, le tout, à la lumière de la règle de la meilleure preuve. Dans un septième chapitre, on traite très brièvement de la charge de la preuve.

Au dernier chapitre de son ouvrage, l'auteur aborde un domaine qui, jusqu'à très récemment, était négligé par les divers auteurs en matière civile. Ils s'agit effectivement des modes techniques de preuve en matière civile. Dans une première section, l'auteur traite du ruban magnétique. À cet égard, il détermine la nature juridique de la preuve par enregistrement tout en traitant des diverses positions relatives à la légalité d'un enregistrement clandestin. L'auteur conclut à l'admissibilité de l'enregistrement en preuve. Dans une deuxième section, on traite de l'expertise sanguine. Une telle expertise est utilisée surtout à l'occasion des procédures relatives à la filiation. Dans la dernière section de ce chapitre, on discute de l'admissibilité de la preuve par polygraphe, quoique ce moyen soit plus souvent utilisé en matière criminelle.

Cet ouvrage de M^c Kelada est complété par une table de jurisprudence ainsi que d'une liste d'ouvrages généraux, de monographies, d'articles de doctrine, d'ouvrages de doctrine, de divers documents officiels et rapports ainsi que de lois diverses.

Le présent ouvrage procède à une analyse synthétique de la situation actuelle du droit de la preuve en matières civile et commerciale conformément aux objectifs que s'était fixé l'auteur. Nous croyons qu'il s'agit là d'un excellent volume qui suscitera l'adhésion et l'enthousiasme tout en devenant un inséparable *vade-mecum* des praticiens, juristes ou étudiants.

Denis LANGLOIS

Étudiant à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa